

WILAYA DE MILA
DAIRA DE TERRAI- BEINEN
COMMUNE DE TERRAI- BEINEN
NIF : 098443235112919

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

Conformément aux dispositions de l'article n°56 du Loi n° 23-12 du 18 Moharram 1445 correspondant au 5 août 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics. Et l'article n°82 du décret présidentiel n° 247/15 du 16/09/2015 portant Réglementation des marchés publics et procurement et installation général, il est porté à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 04/2026 publié au deux journal : **An-Nasr** le: **01/03/2026** et **Horizons** le: **01/03/2026** et journaux électronique : **elmoudjaz.dz** le: **04/03/2026** suivant le PV d'évaluation des offres en date du **23/03/2026** que la réalisation du projet est attribué provisoirement à les entreprises suivantes :

Projet		Entreprise et le NIF	Montant de l'offre après correction	Délai de réalisation	Observations
• Réalisation et achèvement réseaux Eaux potable :	Lot n°01 : Achèvement réseaux Eau potable mechta ELGHARBIA	E T B tous corps d'état E T P G H BACHIR BECHEKIT Route Ouled Allioua CHarchari Rouached Mila NIF : 159431500494129	8.208.025,00 DA	(04) Mois	Qualifie dans l'offre technique et représente Moins Disant
	Lot n°02 : Achèvement réalisation raccordement mechtas TARIA, AIN ELBEIDA, MERNAK et ELOUADIA commune terrai beinen par le système d'approvisionnement en eau potable à partir du barrage BENI HAROUNE.	EURL T H SIFARZ Cite Ferhat Ramdane Ahmed Rachdi Mila NIF : 002343032492805	8.400.210,00 DA	(04) Mois	Qualifie dans l'offre technique et représente Moins Disant

Les soumissionnaires désirant connaître les résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières se rapprocher auprès des services de la commune dans un délai maximum de 03 jours à partir de la première publication de cet avis dans les journaux.

Tout soumissionnaire contestant le choix opéré par le service contractant peut introduire un recours dans les 10 jours qui suivent la date de publication de l'avis d'attribution auprès de la commission communale des marchés publics.

Terrai Beinen Le :